



**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU GROUPE JURIDIQUE  
MERCREDI 25 JUIN 2014  
MAISON DES ASSOCIATIONS, CALAIS**

Présents :

- Josette VAUCHE, Salam Nord-Pas-de-Calais
- Loïse ROCHETEAU, France Terre d'Asile, bureau de Calais
- Céline Robisson, France Terre d'Asile, Centre de rétention de Coquelles
- Magali Lambert, AUDASSE
- Claire AUBRY, France Terre d'Asile, Centre pour Mineurs Etrangers Isolés, St Omer
- Marylise BUSIN, l'Auberge des migrants

Excusés :

- Maryse DOUCHET, La Cimade Arras
- Cindy PAVY, Terre d'Errance, Norrent-Fontes
- Jacky VERHAEGEN, Secours Catholique, antenne migrants de Calais
- Nathanaël CAILLAUX
- Elodie BEHAREL, La Cimade Nord Picardie
- Bertrand Nnouck A Bessong, Intégration les 31

## I. Retours sur les dysfonctionnements constatés lors de ou depuis la dernière réunion

### ➤ **Problèmes avec la CPAM**

On remarque ces derniers temps que les « dublinés » obtiennent la CMU au lieu de l'AME.

Pour deux demandeurs d'asile « dublinés », la CPAM demandait des pièces d'identité ainsi que des preuves de présence dans les pays européens dans lesquels ils sont passés ou ont demandé l'asile. Josette a envoyé une lettre expliquant leur situation à la CPAM (Lille - Douai) et leur dossier est passé.

Josette soulève le problème d'un afghan, en lit halte soins santé à Dunkerque depuis octobre. La CPAM d'Armentières ne lui a pas accordé l'AME car il n'a pas de papiers d'identité. Il a un problème avec la traduction de sa taskera (carte d'identité afghane) qui ne mentionne pas de nom de famille. Le nom qui est habituellement mis comme nom de famille est en réalité le nom de tribu dans la taskera.

C'est un problème de traduction, qui empêche l'obtention de l'AME. Il faudrait donc refaire la traduction, peut-être par le cabinet Rick à Paris (voir contacts ci-dessous).

Pour cette personne, mieux vaut qu'elle fasse une demande de titre de séjour pour soins en même temps que sa demande d'asile. Sa demande de titre de séjour peut être envoyée par recommandé accusé de réception.

Cabinet RICK - Traductions & interprétariat toutes langues "Les Traductions Réfugiés & Migrants Multilingues" 20, rue Dupré, 92600 Asnières-sur-Seine – France Tél. : (33) (0)1 40 86 21 81 - Fax : (33) (0)1 47 93 56 30 Mobile : 06 60 13 72 99 – E-mail : <a href="mailto:cabinet.rick@free.fr">cabinet.rick@free.fr</a> FAX à utiliser de préférence : 09 56 07 30 30
--

Retour sur l'expérience de Médecins du Monde à Calais :

Le vendredi matin, Médecins du Monde accompagne les demandeurs d'asile pour obtenir la CMU ou l'AME. Problème de l'attestation des 3 mois de présence en France : les documents qui viennent de la Préfecture fonctionnent, mais les attestations de présence en France venant d'associations ne fonctionnent pas. Il serait bon de faire une sorte de listing des justificatifs qui sont acceptés par les CPAM comme pièces d'identité ou comme justificatifs de ressources.

Dans tous les cas, dans le Nord, il va falloir rencontrer des responsables de la CPAM pour exposer les problèmes rencontrés.

### ➤ ***Délais en Préfecture d'Arras***

FTDA St Omer a 15 demandes de titre de séjour en attente d'instruction à la Préfecture d'Arras. Cela concerne toujours les jeunes placés à l'ASE après 16 ans. Deux demandes sont urgentes car les jeunes ont la possibilité de signer des contrats d'apprentissage. Jean-François Roger a déjà envoyé des courriers à plusieurs personnes pour alerter sur le problème des délais, sans résultat. La préfecture demande parfois des pièces complémentaires.

Depuis environ deux mois, les récépissés ne sont plus donnés à la préfecture d'Arras, ils sont envoyés directement par courrier. Ils font tout par correspondance, même pour les demandeurs d'asile. A Calais, en revanche, les demandeurs d'asile reçoivent toujours les récépissés à la sous-préfecture.

### ➤ ***Au centre de rétention de Coquelles***

Beaucoup d'albanais.

Beaucoup de demandeurs d'asile qui sont libérés par la Préfecture. Ils ont 5 jours pour demander l'asile et l'OFPRA a 96 heures pour statuer. Ils ont presque systématiquement un rejet de leur demande. Ils sont libérés pendant le recours. Un seul a eu un statut.

Au tribunal de Coquelles, ils songent à installer un système de visioconférence pour le JLD. Les avocats plaideraient devant une caméra et aucun juge ne serait sur place. Les avocats refuseront de plaider dans ces conditions. Il serait intéressant d'assister aux audiences à Coquelles, car c'est généralement une parodie de justice.

### ➤ ***Pôle Emploi***

À Boulogne, un afghan a un problème avec sa référente Pôle Emploi – RSA professionnel, qui ne l'aide pas du tout à obtenir un emploi. Peut-être qu'il pourrait dans un premier temps changer d'adresse afin qu'il change de référente, ou demander à changer de référente si c'est possible.

### ➤ **La situation en Hongrie ou en Italie**

Le HCR (Stefan Mayer) souhaite recevoir des témoignages de personnes ayant vécu en Italie ou en Hongrie et qui en sont parties. Il est possible d'envoyer des témoignages anonymes. Si vous en récupérez, n'hésitez pas à les envoyer à Loïse, qui les transmettra.

Sur la question de la situation en Italie, une affaire est actuellement étudiée par la Cour européenne des droits de l'Homme. Plus d'infos sur ce lien : <http://hudoc.echr.coe.int/sites/eng/pages/search.aspx?i=001-112168>

### ➤ **Retour sur la rencontre avec Maître Norbert Clément**

Me Clément ne souhaite travailler qu'en bénéficiant de l'aide juridictionnelle, donc c'est vraiment intéressant pour nous et pour les migrants qu'on rencontre. Mais cela pose aussi problème par rapport à la rentabilité de son cabinet. Il va d'abord s'installer un ou deux jours par semaine et ensuite il verra selon la charge de travail. Lui et son associée, Me Herdewyn, sont spécialisés dans plein de domaines : recours Dublin, référé hébergement, titres de séjour, etc. Il ne faudra pas hésiter à le contacter pour savoir ce qu'il est possible de faire d'un point de vue juridique dans tel ou tel cas. Plus il a de boulot, mieux c'est.

En revanche, sur la question des recours CNDA, il va travailler à perte. Sauf cas particuliers, il n'en fera pas donc. Sur la question des main levées de placement par le juge des enfants, il nous a dit qu'il ne travaillait pas là-dessus.

Son installation à Calais devrait avoir lieu autour de mi-août. Il nous tient informés.

### ➤ **Les avocats à la CNDA**

Un demandeur d'asile afghan qui est accompagné par l'AUDASSE a sollicité Me Muriel KATI pour effectuer son recours auprès de la CNDA. Elle n'intervient pas à l'aide juridictionnelle et le recours qu'elle a fait est assez moyen comparé à l'histoire du demandeur d'asile. Pour l'AUDASSE, il est possible de faire un recours complémentaire, pour compléter justement le recours fait par l'avocate. Le site de l'association des Exilés du 10e a une rubrique d'actualités (<http://actu.exiles10.org/>) dans laquelle on trouve plein d'infos sur les pays d'origine (Afghanistan, Pakistan, Irak, Iran, Syrie, ...). Envoyer des documents d'actualités à la CNDA, documents qui concernent précisément la ville d'origine du demandeur d'asile, peut aider dans son dossier.

A été décidé lors de cette réunion de constituer **une liste d'avocats à la CNDA**, une liste des avocats qui sont bons et une autre des avocats qui ne sont pas compétents. Si vous avez des noms pour contribuer à l'une ou l'autre de ces listes, envoyez-les moi! Je compléterais au fur et à mesure. Pour les noms que vous m'avez donné lors de la dernière réunion, si vous avez les adresses et numéros de téléphone, ce serait bien (afin qu'on ne se trompe pas de personne).

### Documents joints à mon mail :

- La liste de bons avocats envoyée par FTDA du CRA de Coquelles
- La liste d'avocats incompetents que l'on avait commencé à constituer
- Deux jugements du tribunal administratif de Lille annulant des décisions de renvoi en Belgique et en Espagne (défaut d'information du demandeur d'asile ou défaut de visa (Dublin II au lieu de Dublin III)).
- Une décision du Conseil d'État sur la question de la « fuite » : le préfet n'a adressé qu'une seule convocation à laquelle l'intéressé ne s'est pas présenté (mais il s'est présenté en préfecture et a communiqué son adresse). Le conseil d'Etat considère qu'il n'y a pas de fuite.

## ii. Prochaine réunion, le mercredi 17 septembre 2014, à 10h :

Avant la prochaine réunion, on essaiera de s'organiser pour **aller assister à des audiences à Coquelles** pour celles et ceux qui sont intéressé(e)s. Les audiences reprennent début septembre donc on voit ça à ce moment-là.

Pour la prochaine réunion, plusieurs propositions de **thèmes à l'ordre du jour** :

- D'abord un retour sur les problèmes rencontrés durant l'été. Qu'est-ce qu'on essaie de mettre en place comme solutions pour avancer sur ces problèmes ?
- La réforme de l'asile (thème proposé par Magali)
- On pourra également faire un point sur les instruments juridiques qui ont été soulevés avant et après l'expulsion du 2 juillet si cela vous intéresse.
- D'autres idées ?